

80

## Commission permanente

### Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47685

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Subventions diverses

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 mai 2018 relative au financement des congrès et manifestations diverses ;

## Expose :

Deux associations ont sollicité le soutien du Département pour l'organisation d'un évènement, à savoir :

- L'association Jeunes Agriculteurs qui organise le 56<sup>ème</sup> Congreizh national du 6 au 8 juin 2023 à Saint-Malo (600 congressistes attendus) ;
- L'association Mouvement Impact France, pour l'organisation de la seconde édition des Universités de l'économie de demain Bretagne (400 entrepreneurs attendus).

Au vu du barème voté le 28 mai 2018, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € pour les Jeunes Agriculteurs ;
- 400 € pour le Mouvement Impact France (évènement à rayonnement régional).

Par ailleurs, il est proposé de reconduire en 2023 la subvention au Club de la Presse de Rennes et de Bretagne à hauteur de 6 480 €.

## Décide :

- d'attribuer trois subventions pour un montant total de 9 880 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231135

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation